



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 113403

Texte de la question

Mme Janine Jambu * appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les aspirations exprimées par les sages-femmes quant à la réforme de leur formation. Elles revendiquent en effet, dans le cadre de l'harmonisation européenne des diplômes, la reconnaissance universitaire au niveau master de leurs années d'études et de formation ainsi qu'un véritable statut étudiant et un cursus ouvrant droit aux équivalences et aux programmes de recherche universitaire. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour répondre aux légitimes attentes des sages-femmes dont le rôle et les responsabilités doivent être mieux pris en compte.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités, garant de la qualité des soins, est particulièrement attentif à la formation des professionnels de santé et à son contenu, notamment pour les sages-femmes, compte tenu de leur rôle essentiel au sein du système de santé. La réflexion engagée avec les organisations représentatives des professions concernées dans le cadre de la mise en place du dispositif licence-master-doctorat (LMD) doit permettre le maintien de la délivrance d'un diplôme d'État, qui seul donne l'autorisation d'exercer. Parallèlement, l'attribution par les universités, d'un grade licence, master ou doctorat autorisera, selon les règles qui régissent l'enseignement supérieur, la poursuite des études, et ainsi ouvrira des possibilités d'évolutions de carrières. Un comité de pilotage vient d'être mis en place, commun au ministère chargé de la santé et à celui chargé de l'enseignement supérieur, pour oeuvrer à la rénovation des programmes de formation des différents professionnels de santé et permettre leur reconnaissance dans le dispositif européen LMD. La réflexion sur le programme des sages-femmes est, dans ce cadre, prioritaire et est d'ores et déjà engagée.

Données clés

Auteur : [Mme Janine Jambu](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113403

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13171

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1927